

Arrêtés

MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

CABINET

BURKINA FASO

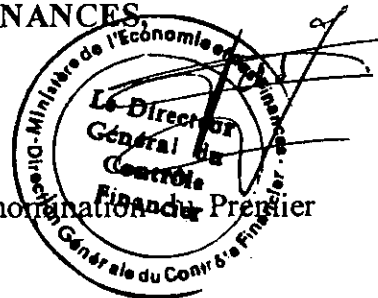
Unité - Progrès - Justice

Arrêté n°2009 - 255 /MEF/CAB
portant approbation des Cahiers des clauses
administratives générales applicables aux contrats de
prestations intellectuelles rémunérés au temps passé et
Cahiers des clauses administratives générales
applicables aux contrats de prestations intellectuelles
rémunérés au forfait

Visa CF N°5349
14-07-09

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n°2007-349/PRES du 04 juin 2007 portant nomination du Ministre ;
- Vu le décret n°2008 - 517/PRES/PM du 03 septembre 2008 portant remaniement du gouvernement du Burkina Faso ;
- Vu le décret n°2008-154/PRES/PM/MEF du 02 avril 2008 portant organisation du ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu la loi n°006 – 2003 du 24 janvier 2003 relative aux lois de finances ;
- Vu le décret n° 2003 – 567/PRES du 29 octobre 2003 portant promulgation de la loi n°006 – 2003 du 24 janvier 2003 relative aux lois de finances ;
- Vu le décret n°2007 -243/PRES/PM/MFB du 09 mai 2007 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de régulation des marchés publics ;
- Vu le décret n°2008 – 173/PRES/PM/MFB du 16 avril 2008 portant réglementation générale des marchés publics et des délégations de service public ;
- Sur proposition de l'Autorité de régulation des marchés publics ;



ARRETE

Article 1^{er} : sont approuvés les cahiers des clauses administratives générales applicables aux contrats de prestations intellectuelles rémunérés au temps passé et les cahiers des clauses administratives générales applicables aux contrats de prestation intellectuelles rémunérés au forfait dont les textes sont annexés au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté qui entre en vigueur à compter de sa date de signature, abroge et remplace toutes dispositions antérieures, notamment celles de l'arrêté n°2005 - 097/MFB/CAB du 16 février 2005 et sera publié au journal officiel du Faso et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 14/07/09



Lucien MOUTA NOÉ BEMBAMBA
Officier de l'Ordre National
Le Ministre